

# Les principales offres de téléchargement testées et jugées par notre rédaction

Plus de 700 services de stockage en ligne se livrent une concurrence féroce. Que vaut Mega face à eux ? Nous l'avons comparé à douze de ses plus sérieux challengers.

Un constat s'impose : Mega n'est pas Megaupload. Moins ambitieux que son prédécesseur, le site de Kim Dotcom se révèle être un service de stockage en ligne dans le Nuage... au même titre que 700 autres sites dans le monde. Dès lors, il devient intéressant de savoir ce qu'il vaut face à des concurrents dont certains comptent des centaines de millions d'utilisateurs comme Google Drive, Amazon Cloud Drive ou Microsoft SkyDrive. Voyons point par point, de la capacité de stockage aux services mobiles en passant par les vitesses de téléchargement (download) et de téléversement (upload), si Mega est aussi intéressant que le vante son fondateur.

**Du stockage à gogo.** Mega offre gratuitement 50 Go d'espace de stockage en ligne. Concrètement, cela correspond à trois clés USB de 16 Go, 450 CD audio compressés en MP3 ou 71 vidéos de 700 Mo. C'est donc suffisant pour un usage personnel consistant à mettre à l'abri ses documents et bon nombre de fichiers multimédias. C'est plus que la majorité de ses concurrents. À titre de comparaison, Microsoft SkyDrive ne propose que 7 Go, Google Drive et Amazon Cloud Drive se limitent à 5 Go et Dropbox à 2 Go. Les 50 Go de Megaupload sont donc généreux. Sauf que plusieurs services font dans la surenchère en proposant une capacité de stockage illimitée et gratuite. C'est le cas de RapidShare, 1fichier.com et GigaUp. Ne cherchez pas l'entourloupe : si l'espace de stockage gratuit est fourni à volonté, c'est pour vous attirer et vous faire payer des services que d'autres offrent gratuitement. Ainsi, sur ces sites, vous ne pouvez pas télécharger immédiatement le fichier souhaité. Il vous faudra passer par un système de

	1 <sup>o</sup> RAPIDSHARE	2 <sup>o</sup> 1FICHER.COM	3 <sup>o</sup> GIGAUP	4 <sup>o</sup> UPTOBOX	5 <sup>o</sup> MEGA	6 <sup>o</sup> ADRIVE	7 <sup>o</sup> MEDIAFIRE	8 <sup>o</sup> OVH HUBIC	9 <sup>o</sup> MICROSOFT SKYDRIVE	10 <sup>o</sup> AMAZON CLOUD DRIVE	11 <sup>o</sup> GOOGLE DRIVE	12 <sup>o</sup> BOX	13 <sup>o</sup> DROPBOX
Adresse Internet	www.rapidshare.com	www.1fichier.com	www.gigaup.fr	www.uptobox.com	www.mega.co.nz	www.adrive.com	www.mediafire.com	app.hubic.me	skydrive.live.com	amazon.fr/cloudrive	drive.google.com	www.box.com	www.dropbox.com
Langue	Français	Français	Français	Français	Français	Anglais	Anglais	Français	Français	Français	Français	Français	Français
Espace de stockage gratuit	illimité	illimité	illimité	500 Go	50 Go	50 Go	50 Go	25 Go	7 Go	5 Go	5 Go	5 Go	2 Go
Taille fichier max. gratuit	illimité	20 Go	1 Go	2 Go	illimité	2 Go	500 Mo	10 Go	2 Go	2 Go	10 Go	250 Mo	illimité
Téléchargements simultanés	Oui via logiciel	Non (illimité en Premium)	Oui 5	2 (illimité en Premium)	Non	Oui 1000	Oui	Non	Oui	Oui via logiciel	Oui	Oui	Oui
Espace de sockage Premium maximum	illimité (50 €/an)	illimité (25 €/an)	illimité (60 €/an)	illimité (50 €/an)	4 To (300 €/an)	10 To (9000 €/an)	1 To (220 €/an)	illimité (85 €/an)	107 Go (37 €/an)	1 To (400 €/an)	16 To (8784 €/an)	50 Go (204 €/an)	500 Go (370 €/an)
Prix sur un an/50 Go	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 €	20 €	20 €	30 €	204 €	45 €
Limite de bande passante (volume de transfert autorisé)	1,5 To/mois	illimité en Premium	illimité	illimité	1 à 8 To/mois	1 To (illimité en Premium)	illimité	illimité	illimité	illimité	1,25 Go/jour	illimité	20 Go/fichier/jour
Expiration du stockage	90 jours (illimité en Premium)	90 jours (illimité en Premium)	25 à 200 jours	60 jours (illimité en Premium)	90 jours	illimité en Premium	128 jours (illimité en Premium)	illimité	illimité	illimité	illimité	120 jours (illimité en Premium)	illimité
Téléchargement immédiat (sans publicités ni attente)	Non (Oui en Premium)	Non (Oui en Premium)	Non (Oui en Premium)	Non (Oui en Premium)	Oui	Oui	Non (oui en Premium)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Vitesse mesurée en réception*	Max	Max	Max	Max	Max	1,8 Mo/s	765 Ko/s	2 Mo/s	380 Ko/s	Max	Max	Max	Max
Vitesse mesurée en émission*	Max	Max	Max	Max	Max	206 Ko/s	197 Ko/s	650 Ko/s	640 Ko/s	Max	920 Ko/s	990 Ko/s	920 Ko/s
Applications	Windows, Android et iOS (Premium)	Non	Non	Non	Non	Windows (Premium), Android et iOS	Windows, Android et iOS	Windows, Android et iOS	Windows, Android, iOS et Windows Phone	Windows et Android	Windows, Android et iOS	Windows, Android et iOS	Windows, Android, iOS, Kindle Fire et Blackberry
Notre avis	RapidShare multiplie les atouts par rapport à Mega : hébergement illimité, large panel de services... Et il est rapide.	Cet hébergeur français offre d'excellentes performances et un espace illimité. Il est desservi par une interface austère.	Excellents débits, espace illimité... voilà un service intéressant. Mais il propose peu de services et il faut payer pour enlever les pubs.	Ces 500 Go de stockage gratuits suffisent pour tous les usages. L'offre payante permet de télécharger en même temps plus de deux fichiers.	Toujours aussi simple et rapide, le nouveau Mega fait le strict minimum : pas de téléchargements simultanés ni d'appli mobile.	Cet hébergeur américain propose une grande capacité de stockage. Mais son interface est en anglais et son débit d'upload est trop faible.	Cet autre service américain très utilisé n'est pas traduit en français. Les fichiers envoyés sont limités à 500 Mo et leur débit s'avère trop lent.	Le service de stockage de l'hébergeur français OVH offre de bons services. Dommage que le débit d'upload ne soit pas plus élevé.	Avec SkyDrive Microsoft offre un service d'hébergement simple et complet, avec une vraie suite bureautique en ligne. Il est juste un peu lent.	Amazon n'offre que 5 Go d'espace de stockage, mais ses débits sont rapides. Dommage qu'il utilise un logiciel et ne s'intègre pas à l'Explorateur de Windows.	Le géant du Web montre l'exemple avec un service rapide et très simple d'emploi, qui permet d'éditer facilement des documents bureautiques.	Anciennement Box.net, ce service limite la taille des fichiers à 250 Mo dans sa version gratuite. Mais il donne accès à une belle panoplie de services.	Le célèbre Dropbox offre peu d'espace de stockage par défaut, qu'il est vite possible d'augmenter en payant. Accessible sur toutes les plateformes.

code captcha (reconnaissance de caractères, qui vise à éviter les téléchargements automatisés) ou de temporisation entre deux téléchargements. En version gratuite, 1fichier.com demande de patienter deux minutes entre chaque téléchargement. Pour lever ces limitations, la seule solution consiste à souscrire une offre payante, appelée Premium. Sur un an, un tel service ne coûte que 50 euros chez RapidShare, 25 euros sur 1fichier.com et 60 euros sur GigaUp, contre 300 euros pour l'offre Pro III de Mega et ses 4 To de stockage ! Et même à plus petite échelle, Mega n'est pas

aussi intéressant qu'il en a l'air. Certes, ses tarifs (à partir de 10 euros par mois pour 500 Go de stockage) sont très inférieurs à ce que proposent les grands du marché comme Dropbox, Google Drive ou Microsoft SkyDrive. Mais si on le compare aux sites d'hébergement illimité tels que RapidShare, 1fichier.com ou GigaUp, il ne tient pas la route. Quant à la gratuité du stockage pour 50 Go de données, six services font jeu égal avec Mega. Outre l'espace d'hébergement, il faut tenir compte aussi de la taille maximale des fichiers que l'on peut envoyer. Mega fait partie des bons élèves :

il ne plafonne pas les transferts, tout comme RapidShare et Dropbox. À l'inverse, MediaFire et Box brident respectivement la taille des fichiers à 500 et 250 Mo. Un gros fichier vidéo devra donc être scindé en plusieurs morceaux, ce qui n'est pas pratique. Ce qui explique aussi pourquoi on trouve sur Internet des fichiers piratés en plusieurs parties. **Facile et rapide.** Megaupload a beau être devenu Mega, son interface reste l'une des plus faciles à utiliser. Grâce au HTML5, un glisser-déposer suffit à y charger des fichiers. Mais si le site annonce la possibilité d'envoyer six fichiers

simultanément, dans les faits, on ne peut pas y téléverser plus d'un fichier à la fois. Pire, une fois un téléchargement enclenché, on ne peut pas naviguer dans le site et effectuer d'autres opérations. Impossible donc d'envoyer et de recevoir plusieurs fichiers en même temps. Mega est monotâche ! Pour contourner l'obstacle, il faut ouvrir un autre onglet de son navigateur. Heureusement, ses concurrents n'ont pas cette limitation, la plupart permettant de manipuler plusieurs fichiers en parallèle. Côté vitesse, après quelques jours de couacs au démarrage, Mega se révèle être l'un

des sites de stockage les plus rapides actuellement. Nous avons mesuré ses débits, ainsi que ceux de ses principaux concurrents, sur une ligne Numericable en fibre optique offrant 200 Mbit/s en réception et 10 Mbit/s en émission. Sur les treize services testés, seule la moitié, dont Mega, offre une vitesse d'envoi et de réception allant au maximum du débit de la connexion Internet. De quoi éviter tout goulet d'étranglement. Les moins performants sont dans l'ordre Microsoft SkyDrive, Adrive et MediaFire. La plupart de ces services utilisent des serveurs situés aux

États-Unis, ce qui ralentit les débits depuis la France. **Pauvre en services.** Contrairement à ses concurrents, Mega souffre d'un cruel manque de services. Il faut dire que Kim Dotcom a lancé son site dans l'urgence, pour que la date colle avec l'anniversaire de la chute de Megaupload. Le site ne propose pas de client de synchronisation qui fait apparaître ses dossiers et ses fichiers hébergés directement dans l'Explorateur Windows. Il fait également l'impasse sur les applis mobiles qui permettent d'accéder à ses fichiers où que l'on soit depuis une tablette ou un smartphone. Il ne pro-

pose pas non plus de service de streaming pour lire ses musiques, comme Dropbox, Amazon Cloud Drive ou Microsoft SkyDrive, ni d'éditeur de fichiers bureautiques comme le font Microsoft ou Google. Mega souffre encore de défauts de jeunesse. Kim Dotcom promet de multiplier les services sous peu, avec un calendrier, un éditeur de textes et de feuilles de calcul. Sans oublier un service de streaming pour les films (MegaMovie) et un service à la Deezer pour les musiques (MegaBox). Mais ceci est une autre histoire et Kim Dotcom fera certainement, comme à son habitude, une annonce en fanfare. ■

\* Tests réalisés avec une ligne Numericable fibre à 200 Mbit/s en download et 10 Mbit/s en upload. «Max» indique que le service va à la vitesse maximale autorisée par la connexion.

# Le service du nouveau Megaupload à la loupe

Pour se démarquer de ses concurrents, Mega met en avant sa forte capacité de stockage et la protection des fichiers qui lui sont confiés. Mais il lui manque quelques fonctions avancées. Description d'un site de téléchargement qui va faire parler de lui en 2013.

**M**ega est un soi-disant fournisseur de stockage en ligne. Il offre un accès Internet d'espace de stockage et de bande passante gratuit et payant. Voici la définition officielle de Mega. La traduction, plutôt approximative, s'avère involontairement assez juste. Car effectivement, après quelques jours d'utilisation, notre sentiment est que c'est un « soi-disant » service de stockage, encore loin d'être finalisé.

Mega est très facile à utiliser. Tout se passe dans le navigateur Internet, sans logiciel ni extension (plug-in) particulière. La page d'accueil du site, simple et dépouillée, laisse apparaître en son centre un large bandeau rouge qui sert à déposer vos fichiers. Il suffit alors de glisser-déposer vos documents sur ce bandeau pour les envoyer sur le site. Le transfert s'opère à la vitesse maximale de votre connexion Internet. Avec l'ADSL, plus rapide pour télécharger que pour envoyer des fichiers, cela peut prendre du temps. Comptez environ 15 min pour envoyer 100 Mo. Une fois enregistré sur Mega, vous pourrez accéder à votre espace de stockage personnel et organiser vos documents, avec un explorateur de fichiers. Mais, première restriction technique, il faut utiliser Google Chrome. Le service est en effet conçu en HTML 5. Et ce navigateur se révèle être un surdoué dans cette techno-

logie, comme le rappelle l'aide du site. Nous avons testé Mega avec d'autres navigateurs et, effectivement, il fonctionne alors au ralenti. Que propose-t-il de plus que les autres services dans le Nuage ? Le chiffrement, plutôt approximatif, s'avère involontairement assez juste. Celui-ci génère une clé unique, qu'il faut impérativement posséder pour déchiffrer les fichiers. Au sein du service, les communications et le partage de fichiers avec d'autres internautes sont également chiffrés avec, cette fois, l'algorithme RSA 2048 bits. Il s'agit d'un chiffrement plus puissant basé sur une clé privée et une clé publique. L'une sert à coder l'information et l'autre à la décoder.

**L'anonymat préservé.** Toutes les opérations de chiffrement sont réalisées sur l'ordinateur de l'utilisateur. Pour l'équipe de Mega, c'est ce dernier détail qui fait la différence. « Chez les concurrents comme Dropbox, Google et les autres, la cryptographie n'est assurée que du côté du serveur. C'est une différence très importante », assure Emmanuel Gadaix, membre de l'équipe de Kim Dotcom.

Le discours officiel de Mega met d'ailleurs l'accent sur la protection qu'apporte ce chiffrement. « Dropbox connaît tous vos fichiers, leurs noms et leur contenu. Chez Mega, seul l'utilisateur contrôle l'accès à ses fichiers. » Le service n'hésite pas

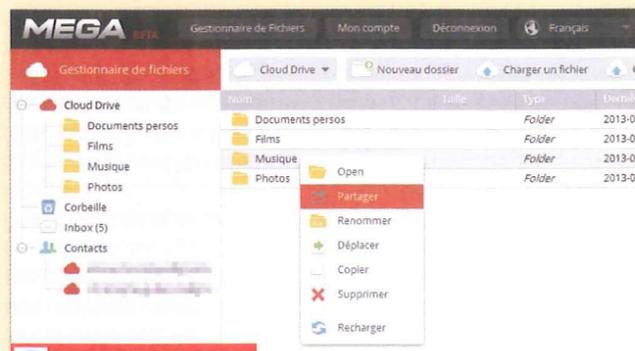
Lancé en fanfare, le 19 janvier, le nouveau service du créateur de Megaupload, Kim Dotcom, s'avère simple à utiliser. De nouvelles fonctions arrivent dans le courant de l'année...



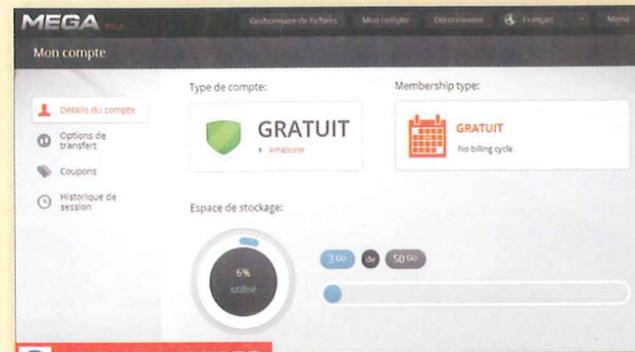
## UN SITE DE STOCKAGE EN LIGNE SIMPLE À UTILISER



**1 ENVOYER DES FICHIERS** Il n'est pas nécessaire d'être inscrit pour envoyer des fichiers. Sur <http://mega.co.nz>, vous chargez du contenu en déposant un fichier sur le grand bandeau rouge au centre de la page d'accueil, puis obtenez l'adresse pour le partager avec d'autres internautes. S'inscrire permet à l'utilisateur de disposer gratuitement d'un espace de 50 Go où il peut gérer ses fichiers.



**3 LES PARTAGER** La principale méthode pour partager un fichier consiste à cliquer sur l'icône qui lui est associée. Une fenêtre s'affiche alors avec le lien de téléchargement. L'utilisateur peut choisir de sécuriser le transfert avec une clé de chiffrement. L'autre méthode consiste à glisser un fichier sur un de ses contacts pour l'envoyer dans sa boîte aux lettres Mega.



**2 LES ORGANISER** Le gestionnaire de fichiers possède une interface d'une grande simplicité. Il permet de créer des dossiers, d'envoyer ou de télécharger par glisser-déposer des fichiers, d'effectuer une recherche dans ses contenus et de les partager avec d'autres utilisateurs. Un tableau de bord très graphique renseigne l'utilisateur sur l'état de son compte.



**4 LES TÉLÉCHARGER** C'est l'opération la plus simple. Comme avec Megaupload, il suffit de cliquer sur un lien Mega pour télécharger le fichier associé. Un téléchargement interrompu peut être repris. Petit plus pour les inscrits au service : au lieu de télécharger le fichier, ils ont la possibilité de l'importer directement dans leur espace sur Mega.

à avancer que c'est un atout de poids pour les sociétés souhaitant éviter l'espionnage industriel ! Et pour tous les individus soucieux de préserver leur vie privée. Mais combien d'utilisateurs ont réellement besoin de chiffrer leur contenu ?

Pour bon nombre d'experts du secteur, la cryptographie de Mega rend surtout service à son fondateur à qui elle permet de se désengager de toute responsabilité légale. Alain Bensoussan, avocat spécialiste du droit des nouvelles technologies, le confirme : « C'est un peu comme un transporteur maritime qui ne fait qu'assurer la livraison de containers fermés. Comme il ne peut connaître la nature de sa cargaison, il ne peut notamment en être tenu pour responsable. » Un point de vue partagé par Olivier Iteanu, autre avocat du secteur : « Au regard de la législation européenne et de sa transposition en droit français, Mega possède le statut d'hébergeur. À ce titre, il ne peut être tenu responsable de ce qu'il héberge, s'il n'a pas connaissance d'un contenu manifestement illicite. »

**Les risques encourus.** Avec ce nouveau Mega, l'utilisateur est donc le seul à avoir connaissance du contenu qu'il transfère. Il est donc seul responsable d'une éventuelle infraction à la législation sur le droit d'auteur. Et s'il ne respecte pas les règles en vigueur, le service de Kim Dotcom se réserve le droit de transmettre des données à la justice. L'aide en ligne précise que l'adresse IP des utilisateurs est enregistrée, ainsi que « diverses données de connexion ». Verdict d'Alain Bensoussan : « Les internautes utilisent ce service à leurs risques et périls. » Et quelle est la condamnation d'un internaute français échangeant des contenus illicites ? Selon le code de la propriété intellectuelle, la contrefaçon de droit d'auteur peut être punie de trois ans de prison et de 300 000 euros d'amende. Parallèlement, une infraction à la loi Hadopi peut entraîner, à terme, une suspension de la connexion Internet.

En l'état, malgré une interface séduisante, Mega s'avère incomplet et donc, plutôt déce-

vant. Des fonctions manquent cruellement : le téléchargement simultané de plusieurs fichiers, un éditeur pour modifier des fichiers texte ou des tableaux directement dans le navigateur, une liseuse pour prévisualiser les vidéos ou écouter la musique. « Vu que les données sont chiffrées, Mega ne peut donc pas les afficher en clair dans l'interface », se justifie l'équipe de développement. Dommage tout de même.

Autre absence très remarquable : Mega ne rémunère plus ses membres en fonction du succès des fichiers téléchargés et donc des publicités visualisées. En son temps, ce qui avait été la grande force de Megaupload et la source de la fortune de Kim Dotcom.

**Pas encore de publicité.** Bonne surprise, pour le moment, Mega ne comporte aucune publicité ni fenêtre pop-up qui gêne la navigation. Et aucun délai d'attente avant de télécharger un fichier pour vous encourager à souscrire à ses offres payantes. Comment Mega va-t-il arriver à financer son service gratuit ? La question est importante, car un modèle économique qui tient la route est un gage de pérennité pour le fonctionnement du site et les fichiers que l'on y dépose. Sans compter des éventuelles poursuites juridiques, rien ne garantit que Mega existera toujours dans 6 mois et que vos précieux fichiers seront toujours accessibles.

C'est pourquoi Kim Dotcom détient dans ses cartons les développements futurs de son site. Attendus pour le second semestre 2013, deux services de streaming, Megabox pour la musique et Megamovie pour les films, seront financés par un nouveau système publicitaire, baptisé Megakey. Son principe est pour le moins original : l'utilisateur installe un petit logiciel sur son ordinateur, qui bloque 10 % des publicités normalement affichées sur les pages Web qu'il visite et les remplace par celles de Megaclick, la régie publicitaire de Mega. Un financement par de la pub parasite ? Il n'y avait que Kim Dotcom pour y penser. ■

# Existe-t-il des solutions pour empêcher les pratiques illégales ?

Si Mega n'a rien d'illégal, les contenus qu'on y trouve sont, eux, bien souvent piratés. Comme sur tous les services concurrents. Panorama des solutions envisagées pour lutter contre ce phénomène planétaire.

**K**im Dotcom l'avait martelé avant le lancement de Mega : son nouveau service serait inattaquable et irréprochable. En soi, le successeur de Megaupload n'a effectivement rien d'illégal. Pas plus que les centaines d'autres services de stockage dans le Nuage qui existent aujourd'hui. Le problème vient en fait des fichiers que les internautes y placent et se partagent entre eux. Sous son vernis vertueux, Mega peut aisément prendre la relève de Megaupload en tant que « plus grand site de piratage de tous les temps ». Et son créateur ne craint pas grand-chose pour le moment. Même s'il est la cible du FBI, même s'il est menacé d'extradition vers les États-Unis, il pourrait bien rester en Nouvelle-Zélande, où il demeure actuellement. L'audience a en effet été reportée au mois d'août 2013, et la justice locale a déjà repéré de nombreuses irrégularités dans l'enquête qui le vise. Impunité ? C'est aussi ce sentiment qui persiste parmi les internautes qui téléchargent illégalement et gratuitement des œuvres protégées par le droit d'auteur. En cause, des services multiples, internationaux et faciles à utiliser, des contenus qu'on peut trouver très facilement, des lois inadaptées.

## Faire fermer les sites d'échange de fichiers

**DIFFICILE**

Le droit n'est pas le même dans tous les pays. Internet, lui, est mondial, sans frontières. Bloquer des services d'échange illicite n'est pas chose aisée lorsque la loi s'arrête aux frontières de chaque pays. Si les autorités américaines ont réussi

à faire fermer les principaux serveurs de Megaupload, c'est parce qu'ils étaient localisés sur son sol, notamment dans l'état de Virginie. Pour Mega, Kim Dotcom a indiqué que les données étaient stockées sur deux groupes de serveurs situés dans deux pays différents, sans préciser lesquels. Si un ensemble est désactivé, l'autre prendra la relève. Cela illustre bien l'épineux problème de l'internationalisation du piratage.

En France, les représentants des artistes cherchent donc des parades pour attaquer des sites étrangers qui enfreignent leurs droits. Cela passe par des demandes de retrait des liens pirates les concernant auprès des moteurs de recherche comme Google. Le syndicat de l'édition vidéo numérique (SEVN) explique aussi qu'il réclame aux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de filtrer l'accès aux sites pirates. C'est ce genre de menaces qui a poussé le site canadien Allostreaming.com à fermer ses portes.

Mais les FAI ne comptent pas se laisser faire : pour eux, c'est à la justice de décider si ce filtrage doit être mis en œuvre. Et, dans tous les cas, quand l'un d'entre eux ferme, les utilisateurs se reportent naturellement sur un autre. D'autant que ceux qui mettent à disposition les fichiers prennent leurs précautions : ils stockent les contenus piratés sur plusieurs plateformes en même temps. Et ils les fournissent aussi sur d'autres systèmes d'échange de fichiers, plus élaborés et moins « grand public ». Comme le peer-to-peer (alias P2P, sur les réseaux Bittorrent ou eDonkey) ou les newsgroups, l'ancêtre des forums de discussion détourné de sa fonction première pour



La peur du cybergendarme n'existe pas sur Internet. Internaute et pirates continuent, en toute impunité, à s'échanger des fichiers illégaux sur des sites comme Mega.

fournir des fichiers en téléchargement. Les accros du téléchargement sont déjà habitués à papillonner entre ces différents services. Ainsi, peu après la fermeture de Megaupload, un sondage Ifop montrait que les internautes qui continuaient à télécharger illégalement des fichiers avaient migré, pour un tiers d'entre eux, vers d'autres sites de téléchargement direct ; pour un quart d'entre eux, vers le peer-to-peer ; et pour un peu moins d'un pirate sur dix, vers les newsgroups qui permettent, moyennant finance, de télécharger à très grande vitesse. L'étude montrait également qu'environ un tiers des répondants échangeait aussi des fichiers avec leurs proches. Le CD gravé, la clé USB ou le disque

externe, c'est tout aussi efficace que Mega et consorts.

Pour la vidéo, plus spécifiquement, le téléchargement n'est pas la solution la plus simple : le streaming le concurrence. Le système permet de visionner un film ou un épisode de série dans son navigateur, sans avoir à le récupérer au préalable sur son disque dur. Les utilisateurs du streaming risquent moins d'être inquiétés pour piratage ou contrefaçon. Megavideo, un des services annexes de Megaupload, était le fer de lance de cette technologie. À tel point que des sites comme DpStream ou Streamiz se fournissaient chez lui. Mais quand Megaupload a été fermé, ils ont accusé une baisse d'audience : une grande partie de leurs contenus était devenue

indisponible. Ils ont finalement rapidement trouvé d'autres fournisseurs de vidéos, comme PureVID ou MixtureCloud. Fin 2012, leur audience était aussi élevée qu'avant la fermeture de Megaupload. Preuve que le sentiment d'impunité perdure aussi bien chez les internautes que chez les propriétaires de sites d'échange de fichiers.

## Supprimer les liens des moteurs de recherche

**INEFFICACE**

Trouver des films, des séries et des morceaux de musique piratés est aujourd'hui très simple. Il suffit de taper leur nom dans un moteur de recherche, suivi du nom d'un service de télécharge-

ment (MediaFire, RapidShare...) et le tour est joué. Les plateformes de téléchargement, Mega en tête, n'intègrent d'ailleurs même pas de fonction de recherche à leurs pages. C'est une manière pour elles de se dédouaner : ainsi, elles ne facilitent pas la découverte de contenus illégaux, puisque Google ou Bing s'en occupent très bien à leur place. Cela dit, depuis août dernier, Google fait toutefois des efforts pour retirer les liens vers des sites pirates dans ses résultats de recherche. Une tâche immense : le géant du Net reçoit en effet 13,5 millions de demandes d'URL à supprimer par mois. Rapidgator, Filestube et RapidShare représentent, à eux seuls, 1 million de liens.

Des sites spécialisés ont vu le jour juste après le lancement de Mega pour aider à dénicher des fichiers sur le service de Kim Dotcom. Le premier, SearchOn-Mega, a été pris d'assaut par les internautes, et ses créateurs, effrayés par un succès qu'ils ne contrôlent plus et des répercussions juridiques, ont préféré le fermer, après moins d'une semaine d'existence. D'autres ont pris le relais. Comme Mega-search.me qui recense plus de 6 000 liens avec des fiches détaillées pour chaque contenu, ou l'espace de discussion Forum-mega.eu, qui classe les fichiers dans des catégories sans équivoque (Films DVDRip, Séries TV, chansons MP3...). Et ce ne sont que quelques exemples : de nombreux sites équivalents fleurissent chaque jour sur le Web, et il est quasiment impossible de tous les bloquer.

## Sanctionner les internautes

**INEFFICACE**

Le flagrant délit en matière de téléchargement illégal, ça n'existe pas. Et ça, les pirates le savent. Ils naviguent de service en service, privilégiant ceux qui ne sont pas surveillés par les autorités. Et lorsqu'un pirate se fait prendre, il ne risque pas grand-chose. À ce titre, le bilan de l'Hadopi, la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet, n'est guère glorieux. En trois ans d'existence, sur 3 millions d'infractions constatées, elle n'est parvenue à faire couper que trois connexions à Internet. Et elle n'a obtenu qu'une seule condamnation : 150 euros d'amende pour un téléchargement de deux titres de la chanteuse Rihanna. L'Hadopi ne surveille aujourd'hui que les réseaux peer-to-peer, que les plus gros adeptes du téléchargement ont déjà délaissés. Le contrôle du téléchargement direct et du streaming, pourtant promis depuis longtemps

par l'autorité, n'est toujours pas en vigueur. Et il risque de rester encore un moment dans les cartons, puisque le budget de l'Hadopi a été réduit, pour l'année 2013, à 9 millions d'euros au lieu de 11 millions, l'année précédente.

## Couper les vivres aux sites pirates

**RECOMMANDÉ**

Toutes les plateformes d'échange de fichiers, à commencer par Mega, ont un but lucratif. Leurs services gratuits ne sont qu'une façade et servent à inciter les utilisateurs à opter pour des formules payantes. Et c'est là, au porte-monnaie, que l'industrie audiovisuelle compte frapper. « Nous souhaitons que des sociétés telles que Paypal ou Visa bloquent leurs services vis-à-vis des sites pirates. A priori, ils se disent prêts à coopérer », explique Jean-Yves Mirski, délégué général du syndicat de l'édition vidéo numérique (SEVN). Il souligne aussi que son organisme cherche des solutions pour bloquer les publicités affichées sur les services de téléchargement illicite, en accord avec les régies publicitaires. « L'objectif étant que les annonceurs de bonne foi ne se retrouvent pas à financer des sites qui ne le sont pas », indique-t-il.

Autre possibilité : s'attaquer aux partenaires des sites pirates. Ainsi, en Australie, l'organisme antipiratage StopFile-Lockers a commencé à recenser les sites revendant des abonnements à Mega. Et il compte bien les empêcher de poursuivre leur activité commerciale. Mais il n'est pas dit que cela bloque totalement les ressources des services de Kim Dotcom qui, il l'a déjà annoncé, veut lancer son propre système de financement de la publicité, sans intermédiaires. Au jeu du gendarme et du voleur, ce n'est pas celui qui porte le képi qui est le plus imaginaire. ■